



Tous les conseillers sont présents sauf Philippe PREVALET qui donne procuration à Delphine GARNIER.
Jean-Pierre GURTNER est désigné secrétaire de séance.
2 auditeurs

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour : Décision modificative budget eau. Accord à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 04 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.
Le quorum est atteint.

Point sur l'eau : La situation sur le niveau de la nappe de l'Allier qui alimente le bourg de Levier est extrêmement préoccupante. Il est demandé aux habitants de faire le maximum d'économie d'eau.

Point commissions et syndicats :

- Commission Patrimoine – David CÔTE

La commission Patrimoine s'est réunie à trois reprises et a poursuivi ses échanges avec la Fondation du Patrimoine concernant la rénovation de l'église.

En parallèle, la commission souhaite développer un club des mécènes afin de rechercher des entreprises et partenaires susceptibles de contribuer au financement du projet. L'objectif fixé est de réunir 100 000 €.

Des démarches pourront également être engagées auprès des collectivités locales et autres partenaires institutionnels afin de rechercher des financements complémentaires.

- Commission bâtiment (ressourcerie- ludothèque) : Nathalie SIEVERT

La commune poursuit sa réflexion autour de l'aménagement d'un tiers-lieu dans le bâtiment situé 5 rue de Pontarlier (Bâtiment Cassani), avec l'ambition de créer un espace vivant, ouvert à tous, favorisant les rencontres, les échanges et la mutualisation des espaces et des usages. Cet espace est inspiré des échanges avec la population lors de la réunion publique du 25 septembre 2026.

Plusieurs activités pourraient y trouver leur place : bibliothèque, ludothèque, ressourcerie, matériauthèque, laverie automatique, photomaton, espace 24/7... Le projet accueillerait également l'association Vert Chez Vous, dont le principal besoin est de disposer d'un espace pour le retrait des commandes de fruits, légumes et autres produits. Cet espace pourrait également être utilisé ponctuellement pour des ateliers, des animations et un café solidaire pour un moment convivial. L'objectif n'est donc pas de créer un local dédié, mais de privilégier un espace polyvalent et partagé, utilisable par l'association en fonction de ses besoins.

La possibilité d'aménager deux appartements au 3^e étage est également étudiée.

À ce stade, le projet reste en phase d'étude. Plusieurs scénarios d'aménagement seront étudiés et chiffrés afin de déterminer l'organisation la plus adaptée aux besoins des habitants, tout en veillant à maîtriser les coûts.

- Une rencontre avec les associations de Levier : David CÔTE

Le mardi 22 septembre, la commune a réuni les présidents et représentants des associations levitiennes pour un temps d'échange convivial et constructif. Une cinquantaine de personnes ont participé à cette rencontre. Elle a permis d'aborder de nombreux sujets liés à la vie associative : besoins, projets, locaux, matériel, communication, bénévolat, subventions et mutualisation. Les échanges ont été riches et ont permis à chacun de présenter ses attentes, de partager ses expériences et de faire émerger de nouvelles idées. Un retour sera effectué dans les prochaines semaines.

La commune tient à remercier l'ensemble des bénévoles et des responsables associatifs pour leur engagement quotidien, qui contribue pleinement à faire vivre Levier et à créer du lien entre les habitants.

1. Vie de la commune

- Une erreur s'est glissée dans la dernière feuille municipale. Il ne s'agit pas du sentier Jordani mais Giordani. Merci à Monsieur FAIVRE pour sa vigilance.
- Un arrêté portant ouverture et organisation de l'enquête publique relative au projet de révision et d'élargissement du zonage d'assainissement de Levier est affiché en mairie. L'enquête publique se déroulera du 26 octobre à 10h00 au 19 novembre 2026 à 17h00.
Les habitants peuvent consulter l'arrêté directement sur les lieux d'affichage en mairie.
- Une conférence sur le thème de l'inclusion, animée par Hervé MEUNIER, se tiendra le 20 novembre à 20h à la salle socio-culturelle. Une publicité sera faite en temps et en heure.
- La société Néolia et le lotisseur Promotion Comtoise sont parvenus à un accord permettant de débloquent le projet. Le programme de 12 logements du Plane pourra ainsi reprendre dans les meilleurs délais.
- Un devis de 42 000 € HT a été présenté pour les travaux d'enrobé de la rue du Crêt. Une plus-value de 24 000 € serait à prévoir si la commune décidait de refaire l'ensemble de l'enrobé de la rue. À ce stade, aucune décision n'est arrêtée.
- Dans le cadre de la labellisation des parcours VTT du Haut-Doubs, le Conseil Municipal est favorable à la mise aux normes FFC du parcours de Levier et prendra en charge l'achat du matériel de balisage, pour un montant estimé à 200 €, ainsi que la pose du balisage et l'entretien du parcours.
La Communauté de Communes Altitude 800, quant à elle, prendra en charge l'adhésion à la démarche de labellisation, pour un coût de 540 € par an. Elle assurera également la promotion du parcours.
- La commune envisage de mettre à disposition de Nicolas BULLE une parcelle d'environ 2 000 m² pour développer une activité de maraîchage au Plane. Le projet a reçu un accueil favorable des riverains lors de la fête de quartier. Le montant proposé pour cette mise à disposition est de 40 €/an pour la parcelle, après rétrocession par le lotisseur.
Une attention particulière sera portée à l'entretien et à l'aspect paysager de la parcelle, afin qu'elle reste propre et agréable pour les riverains et s'intègre harmonieusement dans le lotissement, sans le dénaturer.
- L'application SMCOM (à télécharger) permet de retrouver facilement les dates de collecte des bacs et de recevoir des rappels par notification avant les jours de collecte et de consulter, en direct, la fréquentation des déchèteries grâce à une caméra, afin de mieux choisir son moment de passage et éviter les périodes de forte affluence.
- La Fédération Française de Football impose la pose de grillage sur l'enceinte du stade Honneur. Un devis est à l'étude.
- Bâtiment du 6 rue de Salins « ADDSEA » : à la suite d'une demande pour une partie du rez-de-chaussée du bâtiment, le conseil municipal indique qu'il ne souhaite pas vendre mais peut étudier une location.

2. Achat parcelle 319 ZH11

Sur préconisation de la commission forêt, la commune a étudié l'acquisition par préemption de la parcelle 319 ZH 11, située à Labergement-du-Navois, d'une superficie de 2 230 m², pour un montant de 600 €.
Cette parcelle présente un intérêt pour la commune, notamment pour permettre l'aménagement d'une place de dépôt de bois et garantir un accès aux véhicules nécessaires à son exploitation.

En accord avec le futur acquéreur, il est proposé de ne pas exercer le droit de préemption en échange d'un engagement formalisé par un acte notarial d'une servitude de passage et la création d'un espace destiné au dépôt de bois au profit de la commune sur ladite parcelle.

Sans accord, la commune exercera son droit de préemption.

Accord à l'unanimité

3. Subventions aux associations

Association	€		
Tennis Club Levier	370.00	Familles Rurales	600.00
Handball Levier	1 820.00	Association Laïque	100.00
Judo Club Levier	1 020.00	Soluna	350.00
Badminton	570.00	Amis de la Bibliothèque	837.81
Fit'N Dance	1 320.00	Comité des Fêtes	300.00
ALPE	300.00	Donneurs de Sang	160.00
Randonneurs des Sapins	450.00	Club de l'amitié	380.00
Les Amis du Musée	400.00	UNC	100.00
		TOTAL	9 077.81

Mme SIEVERT précise que 3 associations sportives (AS Levier, escrime La Boyarde et le Carreau Lévitien) bénéficient par le biais d'une convention d'une aide financière autre que les subventions.

Accord à l'unanimité (M. DESTAING, O. MARLOT, JP GURTNER, D. CÔTE, C. MICHEL ne prennent pas part au vote)

4. Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2027

- Levier : 5 parcelles concernées, représentant 16,46 ha et un volume prévisionnel de 2 258 m³ (dont 2 248 m³ de résineux et 10 m³ de feuillus).
- Labergement-du-Navois : 3 parcelles concernées, représentant 9,87 ha et un volume prévisionnel de 509 m³ (dont 431 m³ de résineux et 78 m³ de feuillus).

Accord à l'unanimité

5. RPQS. Rapport sur le prix et la qualité de service dans le domaine de l'eau et l'assainissement

Les RPQS sont instaurés pour assurer une meilleure transparence sur les services d'eau et d'assainissement. Leur production est une étape obligatoire pour bénéficier de l'accompagnement de l'Agence de l'Eau. Après présentation, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide les RPQS.

6. Prix de l'eau et de l'assainissement

Pour la période du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2027, le Conseil Municipal propose de maintenir les tarifs de l'eau et de l'assainissement de l'année dernière à savoir :

- Eau : 2,20 €/m³, avec une part fixe de 49 € ;
- Assainissement : 2,60 €/m³, avec une part fixe de 61 €.

Le coût total s'élève ainsi à 4,80 €/m³, auquel s'ajoute une part fixe de 110 €, hors redevances de l'Agence de l'Eau. Une augmentation avait été envisagée cette année, mais il est proposé de la différer. Plusieurs éléments permettent en effet d'envisager cette stabilité : le programme de financement de l'Agence de l'Eau pourrait évoluer de 40 % à 70 % de participation pour la commune de Levier, sous réserve de confirmation. Par ailleurs, les travaux déjà réalisés et ceux à venir devraient permettre de réduire les pertes d'eau et ainsi d'améliorer le rapport entre les volumes d'eau achetés et les volumes facturés.

Le forfait cuve, applicable aux propriétaires raccordés au réseau d'assainissement, reste également inchangé à 50 €/an.

Cette stabilité tarifaire est toutefois à considérer dans le contexte des investissements importants à venir pour sécuriser l'approvisionnement en eau. Une évolution du tarif de l'eau pourra donc être nécessaire dans les prochaines années afin de financer ces travaux.

Accord à l'unanimité

7. Vente parcelle de l'ancien terrain de l'EHPAD à Habitat 25 et Néolia

Dans le cadre du projet d'aménagement du quartier du Rocheret, et conformément à la délibération du 5 mai 2023, la commune a prévu de céder une partie de la parcelle cadastrée AD 571, d'une superficie totale de 3 901 m², pour un montant global de 50 001 €, réparti comme suit :

- 50 000 € pour la cession d'une partie du terrain à la société Néolia ;

- 1 € pour la cession d'une partie du terrain à Habitat 25.

Le découpage parcellaire correspondant est actuellement en cours de réalisation par un géomètre missionné par Habitat 25.

Par ailleurs, le service des Domaines a estimé la valeur du foncier à 70 €/m², soit une valeur totale de 273 070 € pour 3 901 m². Compte tenu de l'écart important entre cette estimation et le prix de cession initialement envisagé, le Conseil Municipal propose, à titre exceptionnel, de déroger à cette valorisation afin de permettre la poursuite du projet d'aménagement et d'accompagner Habitat 25 dans la réalisation de l'opération.

En contrepartie, plusieurs dispositions sont proposées :

- Habitat 25 céderait gratuitement à la commune le terrain situé en face de l'EHPAD, rendu disponible à la suite de la démolition des logements sociaux, pour une superficie estimée à 650 m². Ce terrain serait destiné à la création d'un parc, conformément à la délibération du 5 septembre 2025 ainsi qu'une parcelle d'environ 100 m² située rue de Salins, en face du cabinet dentaire, destinée notamment à permettre la création de places de stationnement, selon le projet d'aménagement présenté ;
- Une participation de 30 000 € HT serait facturée à Habitat 25 au titre des frais liés au raccordement et viabilisation de la parcelle.

Ces dispositions permettent ainsi de poursuivre le projet d'aménagement du quartier du Rocheret, tout en prenant en compte la valeur du foncier communal et les différentes contreparties apportées à la commune dans le cadre de l'opération.

Accord à l'unanimité

8. Annulation délibération concernant la vente du terrain de l'écoquartier

La délibération prise le 5 juin 2026 prévoyait la cession du terrain au prix de revient, dans le cadre de la réalisation d'un écoquartier. Compte tenu du risque de contestation juridique susceptible de fragiliser cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à son annulation.

En effet, les cessions et acquisitions immobilières des collectivités doivent, dans certaines conditions, être précédées d'un avis du service des Domaines lorsque leur montant dépasse le seuil réglementaire applicable de 180 000€. En l'espèce, le montant de la cession s'élève à 180 900 €, auquel s'ajoutent les frais engagés.

Dans le contexte actuel, marqué par quelques positions divergentes au sein du Conseil Municipal concernant le projet d'écoquartier, la poursuite de la vente dans les conditions prévues par la délibération initiale présente un risque juridique qui apparaît trop important. Ce risque concerne principalement les conditions et la procédure ayant entouré la cession, et non le principe ou l'intérêt du projet d'écoquartier lui-même.

Il convient également de rappeler que la dernière estimation réalisée par le service des Domaines concernant le terrain de l'ancien EHPAD retenait une valeur de 70€/m². À titre de comparaison, le terrain destiné à l'écoquartier est cédé sur la base de 45€/m².

Le Maire ne prend pas part au vote. **Accord à l'unanimité**

9. Décision modificative Budget eau

La Trésorerie de Pontarlier a signalé des impayés de factures d'eau et d'assainissement d'un montant total de 1 661 €, concernant un copropriétaire de la résidence « Le Toit Percé », gérée par HESTIA.

Les factures ayant été établies au nom de la copropriété, elles doivent être annulées puis réémises au nom du copropriétaire concerné, afin de permettre à la Trésorerie d'engager les démarches de recouvrement.

Cette opération nécessite un crédit au chapitre 67 du budget eau. Il est donc proposé d'augmenter les dépenses de fonctionnement de 1 000 € pour permettre l'annulation et la réémission des titres concernant l'eau. **Accord à l'unanimité**

10. Questions diverses

- ✓ Guillaume BOUHIN informe le Conseil Municipal de la cessation prochaine de l'activité de point relais colis assurée par La Cave de la Joux.
- ✓ David DAYET indique que plusieurs habitants se sont interrogés sur la date de remise en service de l'eau au cimetière. Il est rappelé qu'en raison de la situation actuelle concernant la ressource en eau et du

maintien de l'état de crise, la remise en service de l'eau n'est pas envisageable. La possibilité d'installer une réserve d'eau au cimetière est évoquée. Marc SAULNIER se montre favorable à cette solution, tout en précisant qu'elle ne pourra pas être mise en place immédiatement.

Il signale également plusieurs difficultés au 5 rue de la Gare. L'absence de signalétique permettant d'identifier clairement la rue a notamment compliqué l'intervention des pompiers. Il indique par ailleurs qu'un lampadaire solaire est actuellement hors service à cet endroit.

- ✓ Delphine GARNIER remercie le maire, les adjoints et les délégués pour la transmission des comptes rendus de leurs réunions du mardi soir à l'ensemble des conseillers municipaux.
- ✓ Christophe GARNIER indique avoir été sollicité par les dirigeants de l'ASL au sujet de l'arrosage des terrains du stade. La pompe étant actuellement hors service, un devis est en cours afin d'étudier les travaux nécessaires à sa remise en fonctionnement.
L'ASL a également contacté Salins Motoculture concernant l'installation de robots de tonte. L'entreprise a présenté une proposition portant sur deux robots. Avant toute décision, il est convenu de solliciter plusieurs devis, afin de comparer les différentes solutions proposées.
- ✓ Vanessa BRUGHERA signale qu'un problème a été détecté au niveau du gazole distribué par la station Avia. L'établissement devrait intervenir afin de résoudre ce problème dans le courant de la semaine.
Concernant le projet Schiever, Marc SAULNIER précise que l'étude est actuellement en cours de révision. Plusieurs solutions sont à l'étude, notamment la construction d'un nouveau bâtiment d'environ 1 500 m² ou la réhabilitation du bâtiment existant, d'une surface d'environ 1 000 m².
- ✓ Pascale FUMEY indique avoir reçu des retours positifs concernant l'installation des bancs dans la commune. Elle rappelle également que la Fête du Sol Vivant se déroule du 3 au 18 octobre. À cette occasion, des composteurs sont proposés à la vente. Les habitants intéressés peuvent consulter le site de Préval pour connaître les conditions et modalités d'achat.
- ✓ Jean-Pierre GURTNER soulève la question du trottoir au niveau de la Vierge et de la rue de la Douet, notamment concernant la différence de niveau avec les seuils des habitations.
Il s'interroge également sur la présence éventuelle d'un panneau lumineux dans le cadre du futur projet d'aménagement de Labergement-du-Navois. À ce stade, cette possibilité n'est pas arrêtée et devra être examinée dans le cadre des futurs travaux de traversée du village.
Jean-Pierre signale également l'état préoccupant du bâtiment Brusset, actuellement propriété de la SCI la Faïtière. Marc SAULNIER indique qu'il reprendra contact avec le propriétaire afin de rappeler la nécessité de terminer les travaux dans les meilleurs délais. Le délai précédemment fixé arrivant à échéance à la fin du mois.
- ✓ Jean de La ROCHEFOUCAULD signale l'absence d'alimentation en eau à Granges-Maillet.
Il présente également un point d'information relatif aux élections sénatoriales. Sept élus se sont rendus à Besançon pour participer au scrutin. Jacques GROSPERRIN et Jean-François LONGEOT ont été réélus sénateurs, tandis qu'Arnaud MARTHEY est élu pour la première fois.
- ✓ Olivier MARLOT signale que la porte située à l'arrière de la mairie, constituant également l'accès destiné aux personnes à mobilité réduite, présente des difficultés d'ouverture. Le Maire précise que son remplacement est prévu dans le cadre des travaux de rénovation de la mairie.
- ✓ Isabelle VIANI remercie la commune pour les travaux de fauchage réalisés, ainsi que pour la mise en place de gravillons à Labergement-du-Navois.

OPÉRATION BRIOCHES : MERCI À TOUS ! ♥

L'ADAPEI de Pontarlier remercie chaleureusement les habitants de Levier pour leur accueil et leur générosité lors de l'Opération Brioches. 520 brioches distribuées à Levier !

Un grand merci aux bénévoles et à tous les participants pour leur mobilisation et leur soutien à cette belle action solidaire. ♥

Nouvelle rencontre
Entrée Libre

VENDREDI 23 OCTOBRE À 18H00
SALLE DES HALLES

Venez parler, donner votre avis, exposer vos difficultés, dynamiser le village, partager vos idées, etc...

Ouvert à tous

LEVIER

NOUVEAUX HABITANTS : BIENVENUE À LEVIER !

Vous venez de vous installer à Levier ? La commune est heureuse de vous souhaiter la bienvenue ! 😊

📅 Samedi 10 octobre à 11h00

📍 Mairie de Levier – Salle du Conseil municipal 1^{er} Etage

La municipalité vous invite à un temps d'accueil convivial, l'occasion de faire connaissance, d'échanger avec les élus et de découvrir votre nouvelle commune.

Ce rendez-vous sera également l'occasion de vous présenter les services, les équipements, les associations, les activités et les projets qui font vivre Levier. Vous pourrez ainsi mieux connaître les nombreuses possibilités qui s'offrent à vous et, pourquoi pas, trouver une activité, une association ou un service qui correspond à vos envies !

📖 À cette occasion, un livret d'accueil vous sera remis. Il rassemble des informations pratiques et utiles sur la commune pour vous accompagner dans votre installation et votre vie quotidienne à Levier.

👋 Parce que bien s'installer, c'est aussi se sentir chez soi, nous serons heureux de vous rencontrer et de partager ce moment avec vous.

Bienvenue à Levier et au plaisir de vous accueillir ! 🌱



COMMENT PAYER VOS FACTURES

COMMUNE DE LEVIER

Opter pour les moyens de paiement recommandés, c'est gagner du temps et faciliter le traitement de votre règlement :

- Le **paiement en ligne** : rapide et sécurisé, depuis le **portail PayFip** www.payfip.gouv.fr



- Le **paiement de proximité** : chez les buralistes et partenaires agréés, en espèces (jusqu'à 300 €) ou par carte bancaire.



- Le **prélèvement automatique** : pratique et sans risque d'oubli, cette solution doit être privilégiée dès qu'un paiement est susceptible d'être effectué plus d'une fois (cantine, crèche, loyer...). Il suffit de demander le mandat de prélèvement à la mairie de Levier ou par mail à : compta@levier.fr, le renseigner et le retourner à la mairie de Levier



⚠ **À ÉVITER** : les chèques et les titres interbancaires de paiement (TIP SEPA)

- ☑ **Risque de perte ou de destruction** (transport et traitement),
- ☑ **Risques de fraudes et escroqueries**,
- ☑ **Traitement généralement plus long, date de débit incertaine.**



LE TRI + FACILE

BULLETIN



L'AS Levier organise un
LOTO le Vendredi 23 octobre 2026
à la salle des Fêtes